



PROJET



Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) lié à l'établissement PRIMAGAZ

Commune de CARROS

Réunion du POA – 21 février 2012

Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes (DDTM 06)
- Pôle Risques

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence Alpes Côte-d'Azur (DREAL PACA)
- Unité Territoriale des Alpes-Maritimes

Objet de la réunion POA

PROJET

Les acteurs du POA :

- . **Le Préfet** > organise la concertation et approuve le projet de PPRT ;
- . **La DREAL et la DDTM** > contrôlent les études de danger et mènent les études d'enjeux, proposent des mesures et chiffrent le coût, pilotent la concertation ;
- . **Les élus, les collectivités, les représentants du CLIC et l'exploitant** > sont associés à l'élaboration du PPRT dans le cadre de l'association ;

Rôle et compétences:

- ✓ organiser en réunions de travail,
- ✓ être associé à l'élaboration du PPRT : contribuer aux réflexions, formuler ou réagir aux propositions,

Arrêté du 16 /10/2009

PROJET

« **ARTICLE 5 : Personnes et organismes associés**

1°) Sont associés à l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques :

- Le maire de la commune de Carros ou son représentant ;
- Le président de la communauté urbaine Nice-Côte d'Azur,
- Le président de l'établissement public d'aménagement de la Plaine du Var ou son représentant
- Les représentants de la société PRIMAGAZ ;
- Pour le Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) MM Louis BARRAL, Jean-Louis ALUNNO, Roger RICCIARDI et Bruno LEFEBVRE;
- Le président du Conseil Général des Alpes-Maritimes ou son représentant ;
- Le président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur ou son représentant ; »

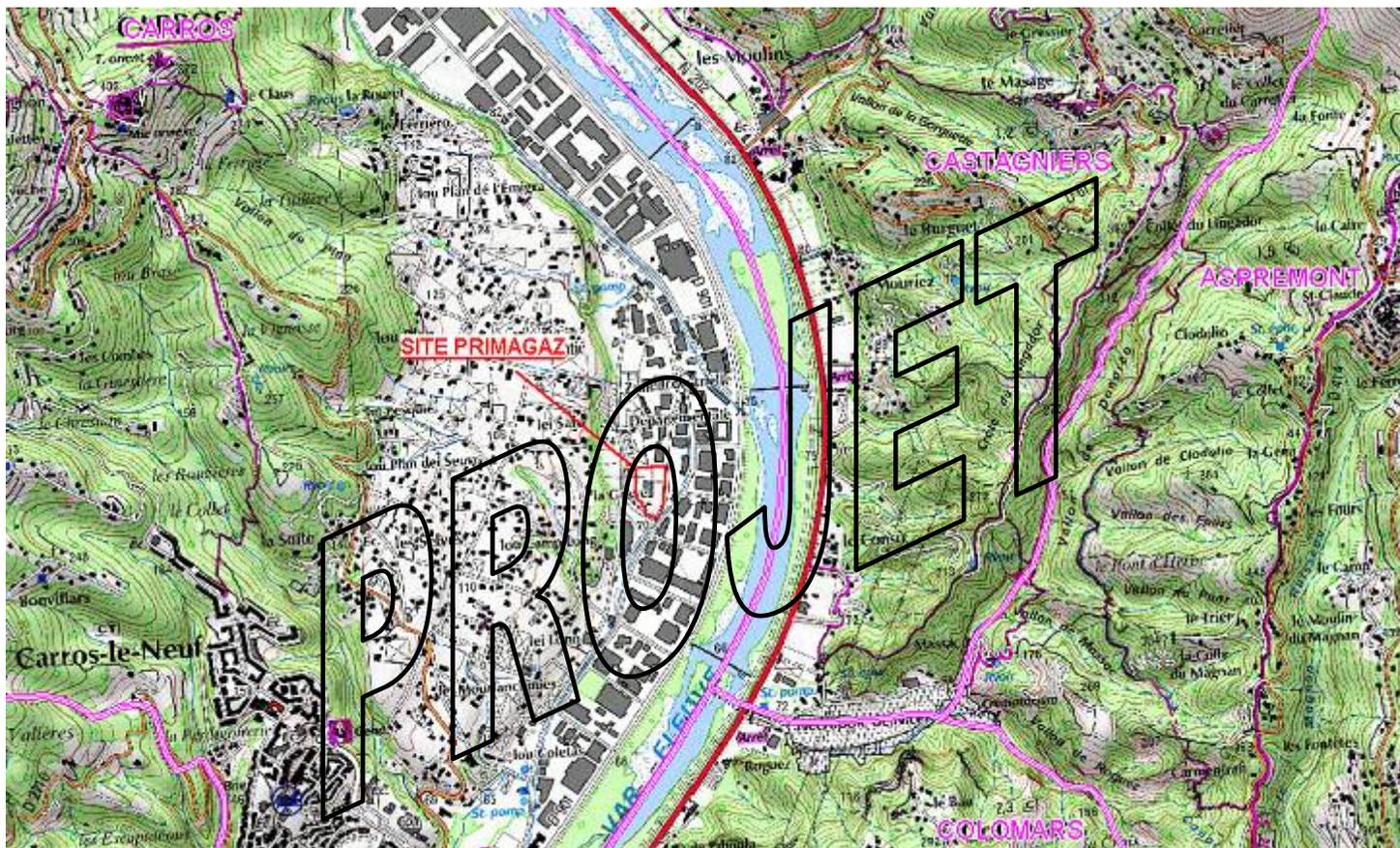
Ordre du jour :

PROJET

- Périmètre d'étude du PPRT
- Présentation, concertation et validation de l'état d'avancement des études et de la procédure PPRT :
 - ✓ les aléas,
 - ✓ les enjeux identifiés,
- Débats sur la conduite d'études complémentaires

L'établissement PRIMAGAZ (1/2)

- L'établissement est localisé au niveau de la 2ème avenue et de la 6ème rue de la zone industrielle de Carros ;
- Il assure le stockage et la distribution de gaz de pétrole liquéfiés, en particulier sur le Moyen et Haut-Pays des Alpes-Maritimes.



L'établissement PRIMAGAZ (2/2)

PROJET

Principales installations :

- . un réservoir 400 m³ de propane liquide ;
- . un poste mixte de chargement et de déchargement des camions en propane ;
- . 2 postes de chargement des camions en propane ;
- . une aire de stockage de 50 tonnes de bouteilles propane / butane ;
- . une aire de stationnement pour les camions citernes (vrac) et bouteilles.



Le contexte réglementaire

PROJET

- L'établissement PRIMAGAZ relève des ICPE, et est classé « SEVESO » sous le régime Autorisation avec Servitude (AS) ;
- La loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 *relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages* rend **obligatoire la réalisation d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) pour les installations SEVESO/AS** ;



Le contenu du PPRT

Le dossier du PPRT contient :

- . un rapport de présentation ;
- . le plan de zonage réglementaire ;
- . le règlement.

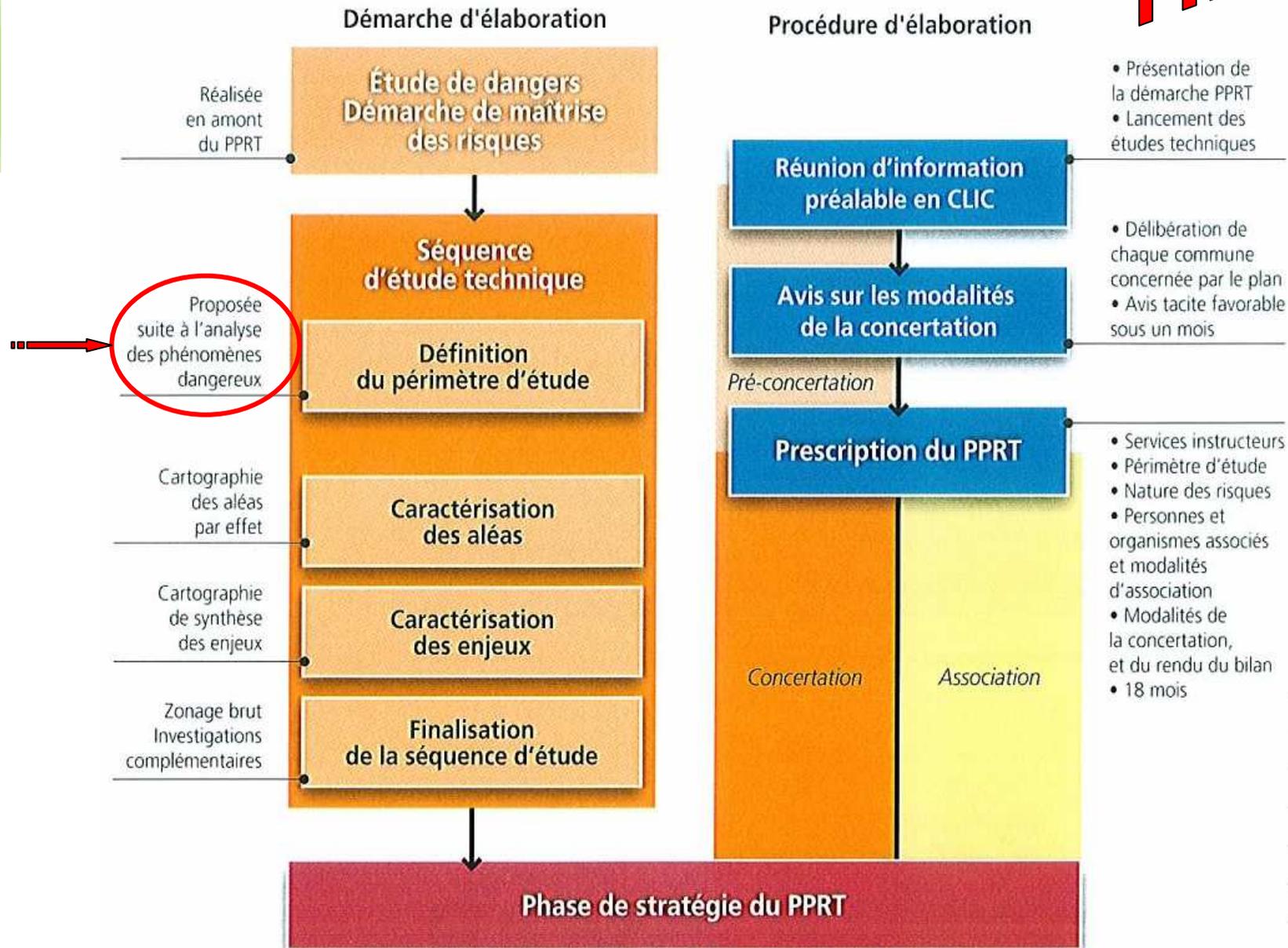
PROJET

Le PPRT est un outil visant à diminuer l'exposition au risque des populations :

- . limiter l'urbanisation future ;
- . renforcer la protection offerte par le bâti existant ;
- . lorsque cela est nécessaire, diminuer la population exposée.

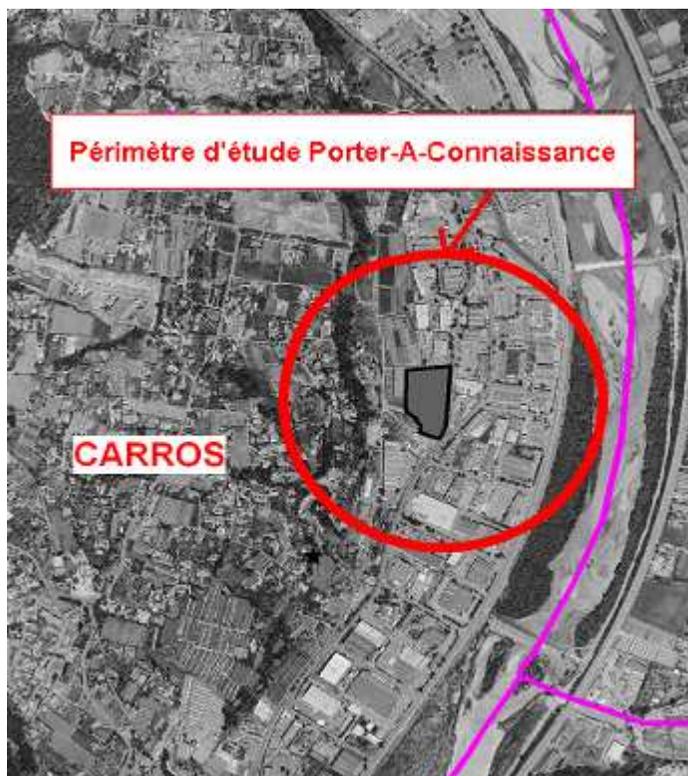
La démarche d'élaboration

PROJET



Périmètre d'exposition aux risques

Projet



Périmètre issu de l'étude de dangers de novembre 2007 et retenu dans le PAC
R = 375 M.



Périmètre issu de l'arrêté du 22 mai 2009 relatif aux mesures de réduction du risque à la source
R = 260 M.

Le périmètre d'étude

Projet



260 M au Nord

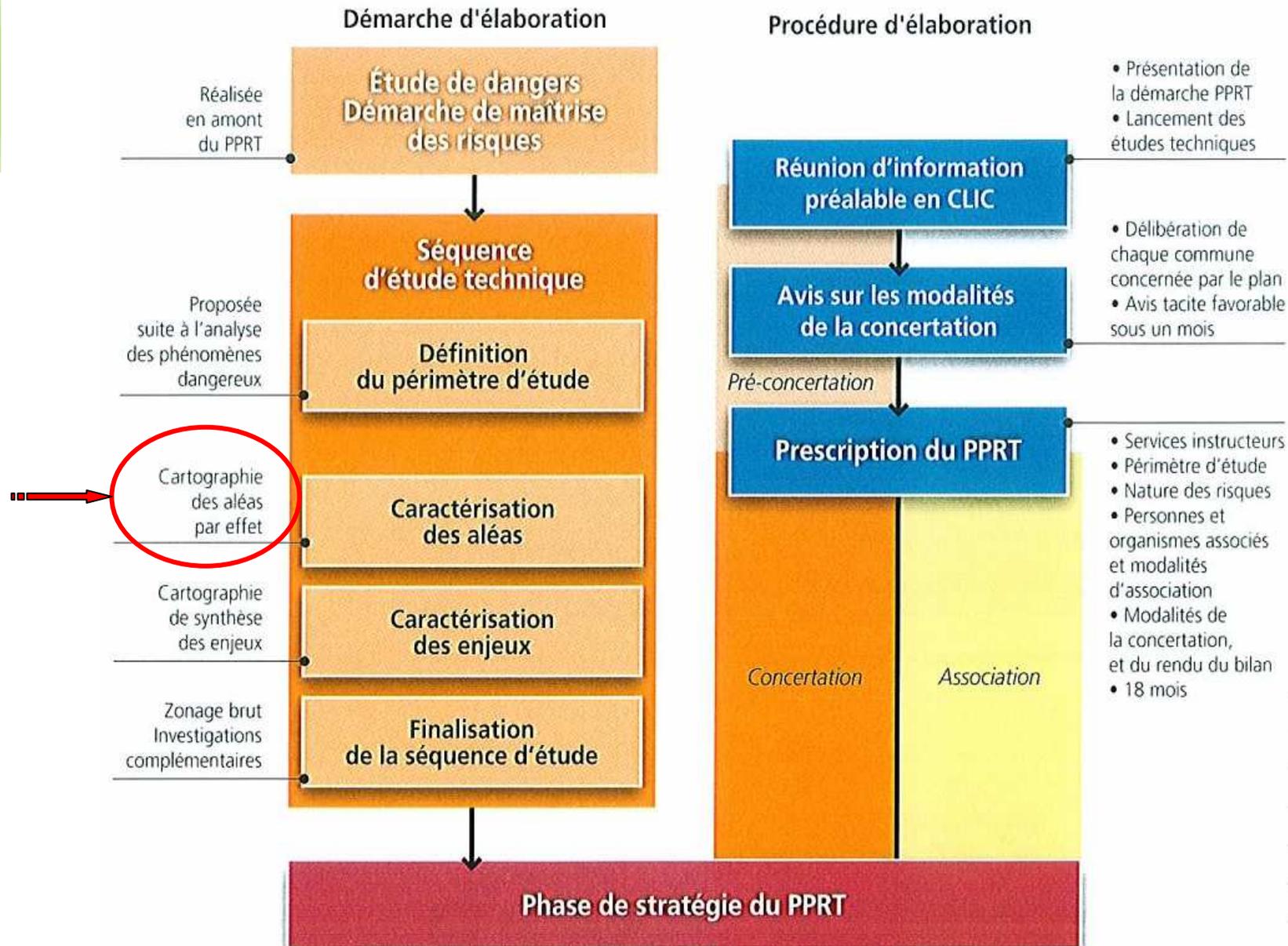
250 M au Sud

Périmètre d'exposition aux risques

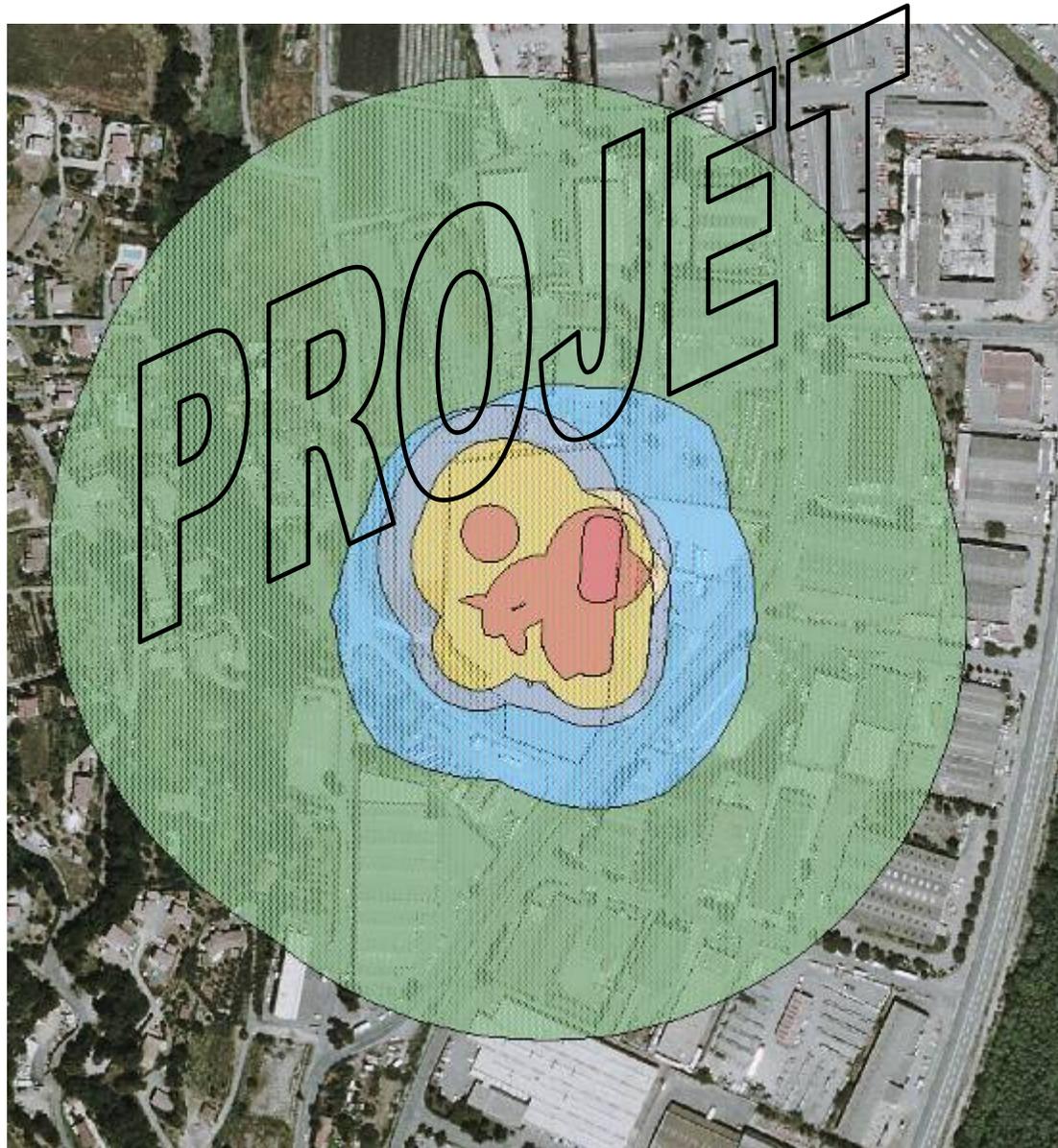
▭ Limites du périmètre d'exposition aux risques

La démarche d'élaboration

PROJET



La caractérisation de l'aléa surpression

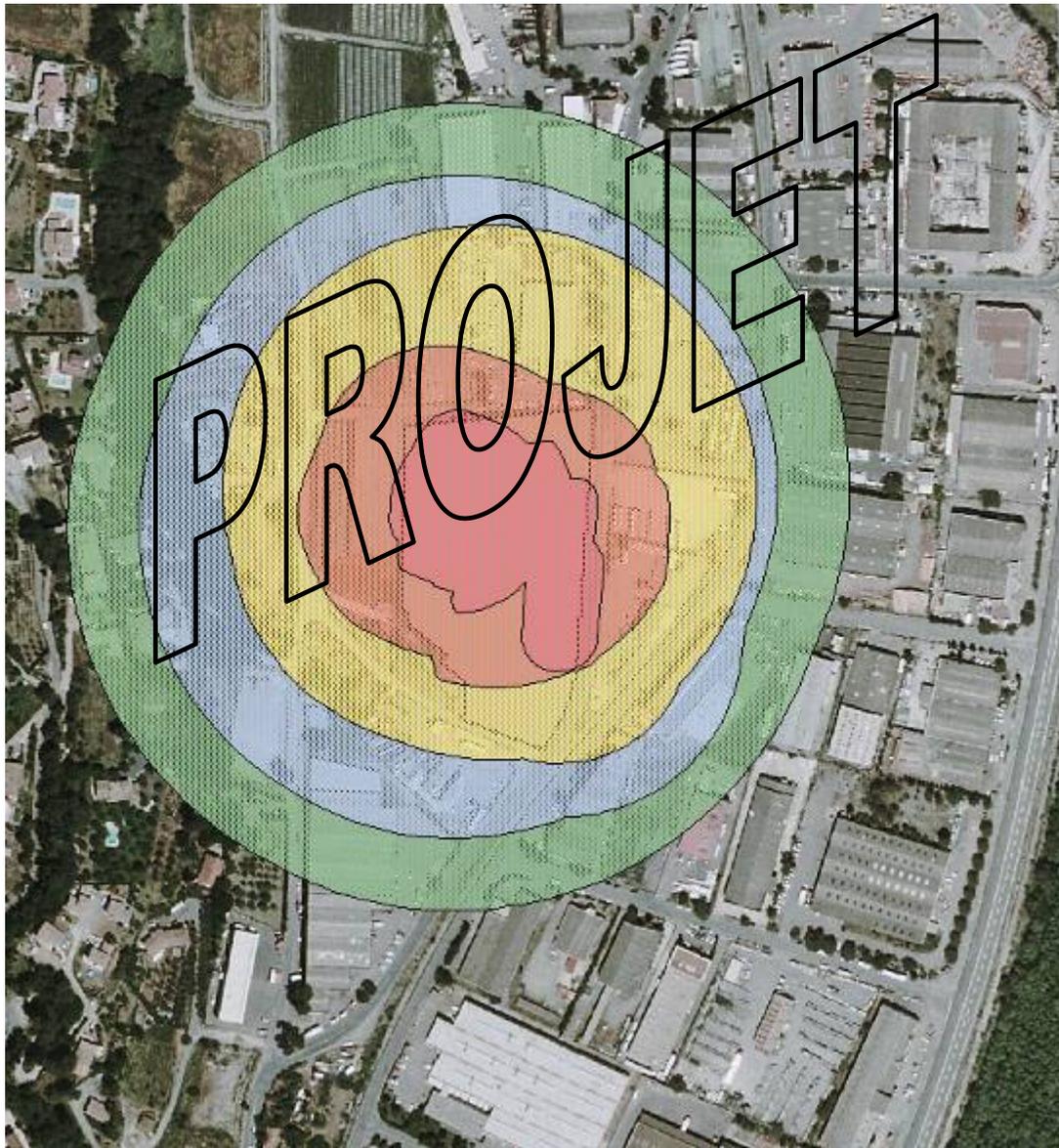


ALEA
=
probabilité d'occurrence
d'un phénomène
x
Intensité prévisible de
son effet

Niveaux d'aléas (source : DREAL - 08/12/09)

-  Faible (Fai)
-  Moyen (M)
-  Moyen+ (M+)
-  Fort+ (F+)
-  Très fort (TF)
-  Très fort+ (TF+)

La caractérisation de l'aléa thermique



ALEA
=
probabilité d'occurrence
d'un phénomène
x
Intensité prévisible de
son effet

Niveaux d'aléas (source : DREAL - 08/12/09)

-  Faible (Fai)
-  Moyen+ (M+)
-  Fort+ (F+)
-  Très fort (TF)
-  Très fort+ (TF+)

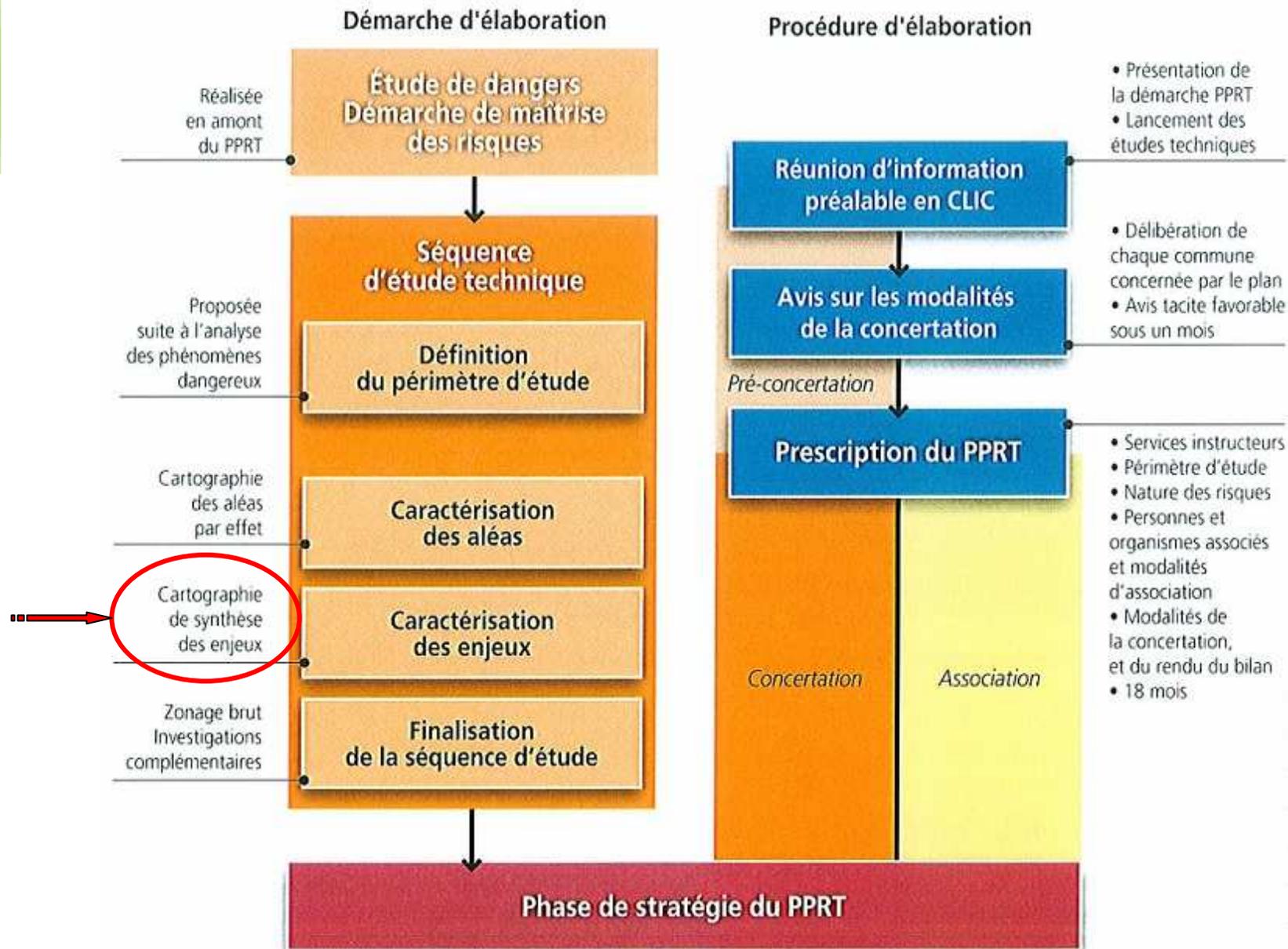
La caractérisation des aléas (thermique + surpression)



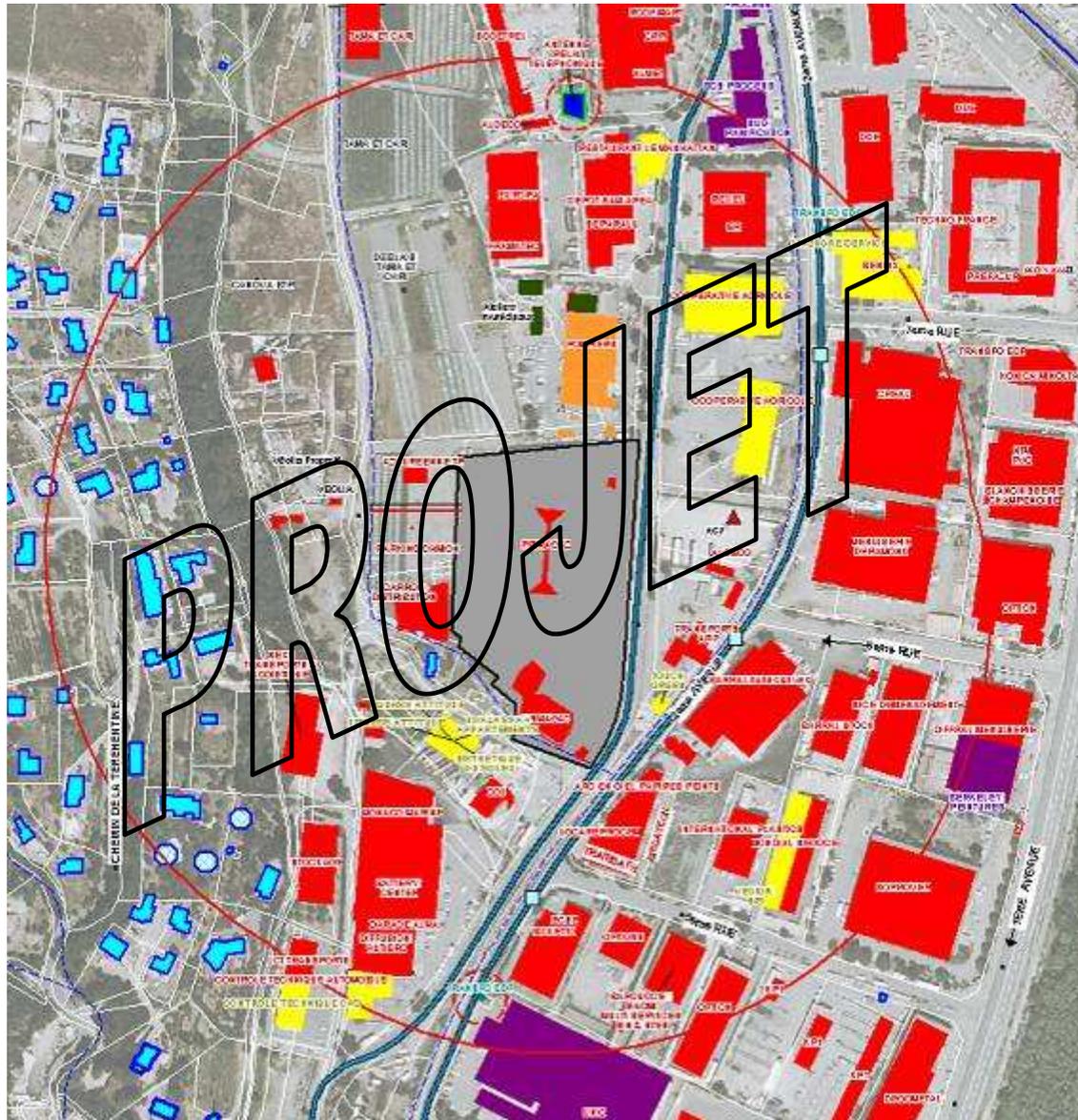
Niveaux d'aléas (source : DREAL - 08/12/09)

-  Faible (Fai)
-  Moyen+ (M+)
-  Fort+ (F+)
-  Très fort (TF)
-  Très fort+ (TF+)

La démarche d'élaboration **PROJET**



L'identification des enjeux



Typologie des bâtis concernés par le risque :

75 constructions, dont :

- 14 ERP,
- 18 maisons individuelles,
- 1 caserne pompiers,
- les ateliers municipaux,
- entreprises industrielles,

5 bâtis situés dans des zones d'aléas TF à TF+ dont une habitation

13 établissements situés dans des zones d'aléas M+ à F+ dont 1 caserne pompiers, 5 ERP, les ateliers municipaux,

Éléments de repérage

- Site PRIMAGAZ
- Bâtiments industriels
- Etablissements recevant du public
- Installation classée
- Caserne pompiers
- Résidence individuelle
- Limites des parcelles cadastrales
- Lignes et arrêts de transports en commun Lignes d'Azur

Caractérisation des enjeux du PPRT

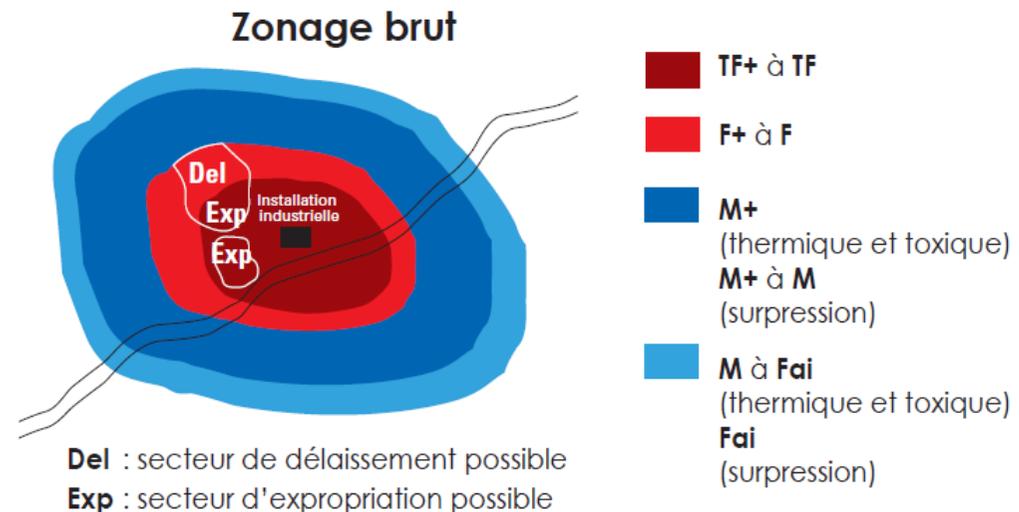
Pour un état donné des aléas dans le périmètre d'étude, nécessité d'un diagnostic pour trouver la réponse du bâti aux phénomènes dangereux

Deux supports clé :

$$\text{Zonage brut} = \text{aléas} \times \text{enjeux}$$

PROJET

- ✓ détermination du niveau actuel de résistance des bâtiments et de leurs possibilités de renforcement pour la protection des personnes ;
- ✓ estimation du coût de ces mesures de renforcement et de protection.



Investigations complémentaires :

- Approche de la vulnérabilité
- Évaluation des biens exposés

Les actions à réaliser

PROJET

▪ Étapes réalisées : séquences techniques

- ✓ Cartographies d'aléas et d'enjeux identifiés;
- ✓ État parcellaire du périmètre d'étude ;
- ✓ Prolongation par arrêté préfectoral du délai d'élaboration du PPRT jusqu'au 16/10/2012.

▪ Étapes à venir :

a) **Le 07/03/2012 au sein de la réunion publique avec les riverains**

- ✓ Présentation de la démarche PPRT et de l'avancement des études en cours pour PRIMAGAZ à Carros.
- ✓ Introduction du bureau d'études APSYS et présentation de la démarche des études techniques complémentaires

b) **Démarrage des études techniques complémentaires**

c) **Plus tard :**

- ✓ Débats au sein des POA sur les résultats des études complémentaires ;